



# United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署  
 PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE  
 ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

27 et 28 novembre 2013  
 Bonn (Allemagne)

## Rapport à la quarantième-et-unième réunion du Comité permanent de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

### I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il donne des informations sur les aspects les plus importants de la collaboration entre le PNUE et le secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage depuis la quarantième réunion du Comité permanent de la Convention, tenue en novembre 2012. Le rapport donne également des précisions sur l'appui administratif que le PNUE a fourni au secrétariat et à son programme de travail ainsi que sur la coopération spécialisée instituée entre les deux organisations durant cette période.

### II. Appui de fond à la Convention sur la conservation des espèces migratrices

#### A. Appui à la mise œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité par le biais des correspondants régionaux de ces accords

2. Le PNUE a détaché quatre correspondants pour les accords multilatéraux sur l'environnement auprès de ses bureaux régionaux pour appuyer et coordonner leurs initiatives régionales au titre des mécanismes existants, tels que le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud, la Ligue des États Arabes, la Commission de l'Union africaine et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui ont pour finalité de consolider la mise en œuvre au niveau régional des accords multilatéraux sur l'environnement concernant la biodiversité. Les correspondants représentent les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement au titre de ces mécanismes en favorisant leurs programmes de travail, et en particulier l'application des décisions de la Conférence des Parties à la Convention, en encourageant les partenariats et en mobilisant des ressources.

#### B. Activités menées par les Bureaux régionaux du PNUE pour l'Asie Occidentale, l'Afrique, l'Amérique Latine et les Caraïbes et l'Amérique du Nord ayant eu des conséquences favorables sur la Convention sur la conservation des espèces migratrices et sa mise en œuvre

3. Le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique du Nord et le secrétariat de la Convention se partagent les services d'un administrateur de programme de sorte qu'une étroite collaboration s'est instituée entre eux grâce à un échange régulier d'informations et à l'avancée de la Convention en Amérique du Nord au moyen d'activités conjointes d'information, de possibilités de créer des réseaux et de l'organisation de tables rondes, entre autres mesures. Le PNUE est satisfait de cette forme de coopération particulièrement efficace et a constaté un important progrès du fait de l'intégration de l'administrateur de programme aux activités du programme régional du PNUE pour l'Amérique du Nord en matière de gestion des écosystèmes. Cet arrangement contribue à une meilleure mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement en Amérique du Nord.

4. De plus, au titre de l'Atelier panaméen consacré au projet web d'arbre de la vie, l'administrateur de programme a fait un exposé sur l'accord et le plan d'action relatifs à la Convention et le cadre ayant pour objet de les appuyer, en faisant état notamment des possibilités d'une collaboration accrue entre le projet web d'arbre de la vie et le secrétariat de la Convention, au moyen, par exemple, de l'élaboration d'accords régionaux ou de mémorandums d'accord (l'exposé est disponible sur demande).

5. Le Directeur et le correspondant du Bureau régional pour l'Amérique du Nord ont eu des réunions avec des experts scientifiques, des représentants du gouvernement des États-Unis d'Amérique et des parties prenantes dans le domaine des mammifères marins telles que la Commission des mammifères marins, la National Oceanic and Atmospheric Administration, la International Conservation Caucus Foundation, Humane Society International, la Commission baleinière internationale et le Marine Conservation Institute, pour examiner les questions concernant la conservation des espèces migratrices et les objectifs en matière d'application de la Convention, en particulier s'agissant des mammifères marins, des requins, des oiseaux marins et des tortues de mer. Ces réunions ont contribué au développement de l'intérêt porté aux accords conclus au titre des conventions dont les États-Unis sont signataires pour trois d'entre eux, à savoir le Mémoire d'accord sur les tortues marines du Sud-Est asiatique de l'Océan Indien; le Mémoire d'accord sur la conservation des requins migrateurs et le Mémoire d'accord sur la conservation des cétacés et de leur habitat de la région du Pacifique. Les réunions se poursuivent et ont été à ce jour des plus utiles pour accroître l'appui que la région apporte à la mise en œuvre des accords conclus au titre de la Convention.

6. Pour permettre aux correspondants de prendre part aux activités et pour favoriser la prise en compte des préoccupations suscitées par les espèces migratrices et par les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité, le Bureau régional du PNUE pour l'Europe a contribué financièrement à l'atelier sur les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité établis au titre de la Convention sur la diversité biologique tenu à Minsk, en 2011.

7. Le Bureau régional du PNUE pour l'Europe a également consacré une séance, lors de l'atelier sur la révision et le financement des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité établis au titre de la Convention sur la diversité biologique, tenu à Chisinau, du 10 au 14 septembre 2012, à la question de la mobilisation des ressources destinées à toutes les conventions concernant la biodiversité. Sept correspondants ont assisté à l'atelier.

8. La sixième Conférence intergouvernementale sur la biodiversité en Europe, tenue à Batumi (Géorgie), en avril 2013, a été un important jalon dans la mesure où nombre de Parties à la Convention sur les espèces migratrices et aux accords connexes y ont pris part. Les conclusions de la Conférence ont permis de modifier la stratégie paneuropéenne sur la diversité biologique et paysagère pour en faire une plateforme pour une coopération paneuropéenne contre la perte de biodiversité. La Plateforme est dirigée par un comité directeur composé des pays suivants : Arménie, Belarus, Croatie, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Norvège, Suisse et Tadjikistan. Le Comité est présidé par la Fédération de Russie et bénéficie de l'appui d'un secrétariat assuré par le PNUE.

9. À Batumi, ces pays ont convenu de se fixer cinq priorités à mettre en œuvre avant la Conférence suivante, à savoir : premièrement, favoriser les synergies entre conventions intéressant la biodiversité; deuxièmement, intégrer la question de la biodiversité aux principaux secteurs; troisièmement, développer le renforcement des capacités aux fins de révision et de mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité; quatrièmement, appuyer les activités entreprises au niveau national au titre du Programme Economie des écosystèmes et de la biodiversité; et cinquièmement, financer la biodiversité.

10. La Plateforme pour une coopération paneuropéenne contre la perte de biodiversité, dont les services de secrétariat sont assurés par le Bureau régional du PNUE pour l'Europe, a fourni 20 000 dollars pour couvrir les frais de participation à la réunion des Etats de l'aire de répartition paneuropéenne, à savoir l'Arménie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan, ainsi que la traduction des documents de la réunion et l'interprétation en russe des interventions.

11. Le Bureau régional pour l'Europe, qui fait office de secrétariat pour la Plateforme, participe au Forum sur les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité qu'appuient la Convention sur la diversité biologique, le Programme des Nations Unies pour le développement et le PNUE de façon à s'assurer que les pays, y compris les Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices et aux accords connexes, qui participent à la Plateforme, mettent à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité à l'aide de la Stratégie mondiale de la biodiversité pour 2011 – 2020 et les objectifs d'Aichi en matière de biodiversité qui constituent un cadre pour tous les accords multilatéraux sur l'environnement portant sur la biodiversité.

12. Un atelier du PNUE consacré au renforcement des capacités, destiné à treize pays africains anglophones, a été organisé à Harare, du 26 au 28 novembre 2012. L'atelier a permis de rassembler 46 correspondants nationaux pour la Convention sur les espèces migratrices, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) afin d'examiner la question des modalités d'intégration des

objectifs des conventions environnementales portant sur la biodiversité à la démarche visant à mettre à jour les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité. La Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales du PNUE et son Bureau régional pour l'Afrique, ont organisé et dirigé l'atelier, en collaboration avec le secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices et de la Convention sur la diversité biologique. Un appui financier a été fourni par divers donateurs dont le Ministère suédois de l'environnement, le Gouvernement japonais, par l'entremise du Fonds japonais pour la biodiversité, et le Gouvernement allemand. Le Ministère zimbabwéen de l'environnement et des ressources naturelles a également contribué aux mesures visant à faciliter la mise en place d'un dispositif dans le pays hôte.

13. Un atelier similaire a eu lieu pour huit pays francophones à Douala (Cameroun), du 25 au 28 juin 2013. L'atelier, qui a permis de rassembler des correspondants nationaux pour la Convention sur la conservation des espèces migratrices, la Convention sur la diversité biologique et la CITES, était également organisé par le Bureau régional pour l'Afrique et la Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales du PNUE, en collaboration avec le Centre mondial de surveillance pour la conservation. L'atelier portait simultanément sur le recensement des synergies entre accords multilatéraux sur l'environnement concernant la biodiversité au cours de l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, y compris les objectifs nationaux, et le renforcement des capacités aux fins de l'élaboration et de l'utilisation d'indicateurs utiles aux stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité.

14. En 2010, le PNUE a conclu un partenariat aux fins de collaboration avec le Bureau de la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'Abu Dhabi aux niveaux programmatique et administratif. Des activités ont été entreprises par le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale pour appuyer les activités entreprises au titre de la Convention en Asie occidentale. Ces activités sont résumées ci-dessous :

a) Mémoire d'accord sur la conservation et la gestion des dugongs et leur habitat sur l'ensemble de leur aire de répartition : le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale a signé une lettre d'engagement de cofinancement du Projet de conservation des dugongs et des herbiers du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui complète la coopération ininterrompue entre les deux bureaux dans le but de favoriser la mise en œuvre du mémorandum d'accord relatif aux dugongs dans la région et au-delà;

b) Mémoire d'accord sur les oiseaux de proie : le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale a participé à la première réunion des États signataires qui a eu lieu à Abu Dhabi, du 9 au 12 décembre 2012;

c) Mémoire Équipe spéciale sur le faucon Saker : le PNUE a été retenu comme membre de l'équipe spéciale sur le faucon Saker, créée par la résolution 10.28 de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices, aux fins d'élaboration d'un plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de ce faucon sur le territoire des États de l'aire de répartition et dans le but de favoriser les synergies avec la CITES et d'autres mécanismes mondiaux. Le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale a assisté au premier atelier de l'équipe spéciale sur le faucon Saker. Des contributions ont été apportées aux groupes de travail sur les politiques et mécanismes relatifs au faucon Saker existant, y compris le groupe de travail chargé de son utilisation durable. Le Bureau régional pour l'Asie occidentale assistera au deuxième atelier de l'équipe spéciale qui aura lieu du 9 au 11 septembre 2013;

d) Synergies avec les accords multilatéraux sur l'environnement portant sur la biodiversité. Depuis la dernière réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale s'est employé à mettre en œuvre la décision X/2 dans le but d'actualiser les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité et d'exploiter le Plan stratégique pour la diversité biologique pour la période 2011-2020 ainsi que les objectifs d'Aichi concernant la biodiversité en tant que cadre utile à tous les accords multilatéraux sur l'environnement portant sur la biodiversité. À cette fin, le Bureau de la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'Abu Dhabi a été invité à contribuer à trois ateliers : un atelier sur les stratégies et plans d'action nationaux concernant la biodiversité et les indicateurs pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, tenu à Muscat, en août 2012, et deux ateliers consacrés aux stratégies et aux plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité organisés pour les Émirats Arabes Unis à Dubaï, entre mai et juillet 2013;

e) Collaboration au programme de travail du PNUE pour l'exercice biennal 2014-2015 : des efforts ont été entrepris pour élaborer un concept ou un projet pour la région portant sur les prises accessoires et les politiques en matière de pêche viable, concept et projet qui sont maintenant incorporés aux sous-programmes du PNUE concernant la gestion des écosystèmes et les changements climatiques;

f) Documents d'information sur la Convention sur la conservation des espèces migratrices – communications, notifications et nouvelles : ces documents ont été diffusés efficacement grâce aux réseaux régionaux, aux bulletins et aux réunions régionales du Bureau régional pour l'Asie occidentale;

g) Activités promotionnelles : la promotion des programmes et activités au titre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices est intervenue à l'occasion de forums régionaux de la Ligue des États Arabes et des réunions annuelles des groupes de travail des accords multilatéraux sur l'environnement;

h) Les États de l'aire de répartition de la région du couloir aérien de l'Asie centrale se sont réunis à Abu Dhabi, les 12 et 13 décembre 2012, pour se prononcer sur la démarche à suivre pour concevoir un cadre juridique et institutionnel pour le plan d'action concernant le couloir aérien d'Asie centrale aux fins de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs. À l'unanimité, les participants ont convenu qu'il était préférable que le couloir aérien d'Asie centrale relève de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie. Les représentants ont publié une déclaration demandant aux Parties à l'Accord d'envisager d'en étendre la portée géographique afin qu'il couvre la totalité de la région Afrique-Eurasie et de se charger du plan d'action concernant le couloir aérien d'Asie centrale. Cette décision favorise les synergies entre instruments de la Convention sur la conservation des espèces migratrices, comme l'ont demandé les Parties et garantit la consolidation des accords existants de préférence à l'élaboration de nouveaux accords. Le rapport de la réunion et ses annexes sont disponibles sur le site [www.cms.int/species/CAF/AbuDhabi\\_Mtg/report\\_2012\\_caf\\_meeting.htm](http://www.cms.int/species/CAF/AbuDhabi_Mtg/report_2012_caf_meeting.htm). Un article sur la conservation des oiseaux d'eau d'Asie Centrale peut être consulté sur le site [www.cms.int/news/PRESS/nwPR2012/12\\_dec/nw\\_121212\\_conservation\\_waterbirds\\_central\\_asia.html](http://www.cms.int/news/PRESS/nwPR2012/12_dec/nw_121212_conservation_waterbirds_central_asia.html).

15. L'aménagement à grande échelle du milieu marin aux fins de gestion des couloirs réservés aux mammifères marins et des habitats menacés, sur lesquels portent le projet pour les Caraïbes et le Nord-Est et Sud-Est du Pacifique, entrepris sous la conduite de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE, du Bureau régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes et du Bureau régional pour l'Amérique du Nord du PNUE, a contribué à l'organisation de l'atelier interrégional du PNUE au titre du projet web d'arbre de la vie consacré à l'aménagement à grande échelle du milieu marin et à la gestion transfrontière des mammifères marins (Panama, du 21 – 24 mai 2012), grâce à la collaboration de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE, du Groupe de coordination régional, du Centre d'activité régionale pour les zones spécialement protégées, du Bureau régional du PNUE pour l'Amérique du Nord, de la Fondation Mar Viva et de la Commission permanente du Pacifique Sud.

16. L'atelier a réuni vingt-quatre responsables de vingt-deux Gouvernements d'Amérique du Nord, d'Amérique Latine et de la région des Caraïbes, quatre représentants d'organisations intergouvernementales et vingt représentants d'organisations non gouvernementales et d'universités, ainsi que des experts et des scientifiques.

17. Les principales recommandations de l'atelier sont les suivantes :

a) Favoriser à l'avenir l'affinement des informations procédant de la cartographie et de la modélisation menée au titre du Projet web d'arbre de la vie et en accroître les propriétés prédictives, s'agissant des populations et des stocks ainsi que des menaces telles que celles que présentent la navigation et les engins de pêches. Pour mieux connaître les voies migratoires des grandes baleines, il est souhaitable de recourir à la télémétrie satellitaire;

b) Consolider et mettre à profit les cadres institutionnels régionaux existants tels que les programmes pour les mers régionales pour les Caraïbes et le Pacifique Sud-Est et les plans d'action régionaux pour les mammifères marins qui en relèvent de façon à continuer à faire office de plateforme pour l'intégration de l'aménagement du milieu marin, à accroître les possibilités d'une gestion transfrontières des mammifères marins et à mobiliser l'industrie et les utilisateurs;

c) Favoriser au niveau national l'intégration sectorielle aux fins d'aménagement du milieu marin, recenser les acteurs que l'on peut amener à participer activement à la conception d'une perspective et à la réalisation des objectifs. À cet égard, la conception d'outils et de matériels de nature à démontrer le bien-fondé de l'aménagement du milieu marin et les avantages découlant d'une gestion transfrontière serait utile;

d) Encourager la constitution de réseaux lorsque l'occasion s'en présente ainsi que la collaboration aux niveaux national, régional et international et entre divers protagonistes (provenant du milieu universitaire et des secteurs public et privé) afin de mieux faire connaître l'aménagement du milieu marin et les avantages et défis résultant de son application aux espèces migratrices transfrontières;

e) Informer de la nécessité de prendre en compte l'aménagement du milieu marin et d'y adhérer en tant que politique ainsi qu'à ses possibilités comme moyen d'assurer la gestion transfrontière des mammifères, en adoptant une stratégie consistant à adapter la dissémination des résultats du Projet web d'arbre de la vie aux instances compétentes, telles que la Commission baleinière internationale, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la conservation des espèces migratrices et les conventions et plans d'action pour les mers régionales.

18. Un lien d'accès aux documents et au rapport de l'atelier interrégional sur l'aménagement à grande échelle du milieu marin est disponible sur le site du Bureau régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l'environnement ([www.pnuma.org/m\\_m\\_lifeweb](http://www.pnuma.org/m_m_lifeweb)).

### **C. Activités proposées pour accroître l'appui au cours du prochain exercice biennal**

19. Il serait bon d'entreprendre les activités ci-après pour accroître l'appui à la Convention sur la conservation des espèces migratrices au cours du prochain exercice biennal :

a) Rechercher des financements pour pouvoir organiser des ateliers régionaux réunissant les correspondants dans le but de favoriser le renforcement des capacités et de mieux faire connaître l'encyclopédie de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage;

b) Rechercher des financements pour organiser des ateliers régionaux en Asie occidentale, auxquels seraient invités tous les correspondants pour les accords multilatéraux sur l'environnement, y compris les correspondants pour la Convention sur les espèces migratrices, dans le but de favoriser les synergies et la mise en œuvre des programmes conjoints nationaux et régionaux s'inspirant des objectifs d'Aichi pour la biodiversité ainsi que les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité;

c) Faire en sorte que davantage d'activités soient entreprises dans le domaine des indicateurs relatifs à la biodiversité en collaboration avec le Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC) de façon à appuyer les travaux entrepris au titre du partenariat du Fonds pour l'environnement mondial du PNUE sur les indicateurs en matière de biodiversité dans toutes les régions desservies par le PNUE;

d) Rechercher des fonds pour financer les activités entreprises au titre de la Convention pour favoriser les synergies dans l'application des accords multilatéraux sur l'environnement portant sur la biodiversité et contribuer à la mise en œuvre du programme de travail du PNUE.

### **D. Collaboration du secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices aux activités inscrites au programme du PNUE**

20. Par le biais de son programme de travail, le secrétariat du PNUE a la possibilité de collaborer avec le secrétariat de la Convention dans une grande diversité de domaines, dans le but d'accroître les synergies entre les activités conjointes inscrites à leurs programmes. L'adhésion de la Convention au réseau de terres arides du PNUE en est un exemple ainsi que la contribution de la Convention au programme stratégique du PNUE en matière de terres arides.

### **E. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

21. La deuxième réunion de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, dont la composition est actuellement de 112 États membres, devrait avoir lieu à Antalya (Turquie), du 9 au 14 décembre 2013. De plus amples

informations ainsi que les modalités d'enregistrement en ligne sont disponibles sur le site [www.ipbes.net/plenary/registration-ipbes-2](http://www.ipbes.net/plenary/registration-ipbes-2).

22. Le PNUE continue d'assurer le secrétariat de la Plateforme à titre provisoire à Nairobi et procède actuellement à des recrutements pour pourvoir des postes du secrétariat de la Plateforme de façon à disposer d'un secrétariat pleinement fonctionnel à Bonn le plus tôt possible, lequel partage les locaux du secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices. Le PNUE continue à recevoir des contributions financières pour la Plateforme. À ce jour, des contributions et des annonces de contributions pour 2013 ont été reçues des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Canada, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Suisse. L'Union Européenne a également annoncé qu'elle contribuerait au financement de la Plateforme lorsqu'elle serait acceptée en tant que membre.

## **F. Appui fourni au secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices par le Centre mondial de surveillance pour la conservation**

23. Le système de communication des informations en ligne conçu conjointement par le PNUE et le Centre mondial de surveillance pour la conservation pour la Convention sur les espèces migratrices et l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie sera utilisé au cours du cycle actuel d'établissement des rapports nationaux au titre de la Convention. Une formation a été assurée aux membres du secrétariat de la Convention ainsi qu'aux représentants d'autres accords présentant des similitudes avec la Convention de façon à leur permettre de concevoir les formats de leurs propres questionnaires. Le secrétariat de la CITES envisage aussi d'utiliser le système pour établir ses prochains rapports biennaux. Des discussions sont en cours sur le renforcement du système eu égard à l'appui à apporter aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

24. Une plateforme intégrée d'information sur les espèces, dénommée Species+, est actuellement mise au point par le PNUE et le Centre mondial de surveillance pour la conservation en collaboration avec le secrétariat de la CITES, qui aura pour objet d'aider à la fourniture de données sur la taxonomie, la distribution, les aspects juridiques et la gestion commerciale des espèces faisant l'objet d'une gestion au titre d'accords multilatéraux sur l'environnement. Une liaison avec le secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices est en cours d'établissement dont l'objet consistera à faire en sorte que les informations les plus récentes sur les espèces relevant de la Convention, ainsi que d'autres espèces figurant sur les listes d'accords apparentés à la Convention, y soient également incorporées et mises à disposition des correspondants nationaux pour qu'ils puissent les télécharger. Une liste de contrôle automatisée des espèces relevant de la CITES ainsi que la liste des espèces figurant sur la partie du portail intégré concernant cette Convention devraient avoir été finalisées en 2013.

25. Le PNUE et le Centre mondial de surveillance pour la conservation ont conçu un système de communication des données en ligne pour les conférences des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement sous la direction de la Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales du PNUE, système qui a été utilisé avec succès dans le cadre de l'Accord sur la conservation d'oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie en 2012. Les secrétariats de la Convention sur la conservation des espèces migratrices et de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie ont participé activement à l'initiative de gestion des informations et des connaissances sur les accords multilatéraux sur l'environnement qui met au point des systèmes d'information harmonisés et interopérables dans l'intérêt des parties et de l'ensemble des écologistes.

## **III. Appui administratif à la Convention sur les espèces migratrices**

### **A. Nomination du nouveau Secrétaire exécutif de la Convention sur la conservation des espèces migratrices**

26. M. William Bradnee Chambers a été nommé Secrétaire exécutif de la Convention le 8 février 2013, succédant ainsi à Mme Elizabeth Maruma Mrema, qui a été nommée Directrice adjointe de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE en janvier 2012, mais qui a aimablement continué à aider le secrétariat de la Convention jusqu'à la nomination de M. Chambers en février 2013.

27. Avant sa nomination, M. Chambers a dirigé le Service du droit et de la gouvernance de la Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales au siège du PNUE à Nairobi. Il y a exercé diverses fonctions, y compris celles de Juriste hors classe et de Chef de la politique et des synergies entre accords multilatéraux sur l'environnement. Au cours des dernières années, il a dirigé le secrétariat du PNUE lors des Consultations ministérielles sur la gouvernance internationale organisées à Nairobi et à Helsinki ainsi qu'au cours des négociations organisées dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui ont abouti au reclassement et au renforcement du PNUE, ce qu'indique le document final de la Conférence intitulé « L'avenir que nous voulons »

28. Il a coprésidé l'initiative de gestion des informations et des connaissances sur les accords multilatéraux sur l'environnement qui est une structure de collaboration qui rassemble quarante accords mondiaux et régionaux dont les quatorze secrétariats sont hébergés par quatre organismes des Nations Unies différents et l'Union internationale pour la conservation de la nature.

## **B. Délégation de pouvoirs**

29. Le document faisant état d'une délégation de pouvoirs du Directeur exécutif du PNUE au Secrétaire exécutif de la Convention sur les espèces migratrices, signé en août 2011, a été remplacé par un document actualisé pour le nouveau Secrétaire exécutif. Les pouvoirs délégués concernent, entre autres, la gestion nécessaire à la mise en œuvre du programme de travail approuvé par la Conférence des Parties à la Convention; la gestion de la mise en œuvre du budget approuvé par la Conférence des Parties et de tous les budgets des autres conventions, y compris ceux qui sont financés par des fonds d'affectation spéciale ainsi que l'allocation attribuée à la Convention provenant du compte spécial du PNUE qui finance les dépenses d'appui au programme; et enfin la gestion des ressources humaines fournies à la Convention, et le pouvoir de conclure des contrats pour l'achat ou la location de services, de matériels et d'autres éléments nécessaires aux activités financées par les fonds d'affectation spéciale de la Convention. Étant donné qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le PNUE et les secrétariats de conventions qu'il administre opéreront pour les Normes comptables internationales du secteur public, les obligations en matière de communication des informations relevant de cette délégation de pouvoirs deviendront plus contraignantes.

## **C. Appui à la Convention sur la conservation des espèces migratrices par prélèvement sur les dépenses d'appui au programme**

30. L'ONU entend par dépenses d'appui au programme les coûts indirects, habituellement exprimés en pourcentage des dépenses directes (13 %) recouverts sur les fonds d'affectation spéciale (ressources extrabudgétaires). Pour ce qui est du PNUE et des accords multilatéraux sur l'environnement qu'il administre, le recouvrement et l'utilisation des ressources au titre des dépenses d'appui au programme revêtent une importance capitale pour le financement et l'organisation de services d'appui aux programmes efficaces et efficients. Il en est ainsi également pour le secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices.

31. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les postes de sept administrateurs directement affectés au secrétariat de la Convention ont été financés sur les dépenses d'appui au programme. Il s'agit du poste de l'Administrateur chargé des finances (P4), de deux postes d'assistant financier (G6) et de deux postes d'assistant administratif (G5), tous basés à Bangkok, ainsi que d'un poste d'assistant administratif (G6) basé à Abu Dhabi, tous financés sur les dépenses d'appui au programme.

32. Les dépenses d'appui au programme ont également servi au financement de la formation visant à perfectionner le personnel ainsi qu'à celui des dépenses afférentes aux Volontaires des Nations Unies au titre de services contractuels.

33. Conformément aux procédures standards de l'ONU, le montant des ressources dégagé au profit des secrétariats du PNUE et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices au cours d'une année donnée est établi à partir des recettes perçues à cet effet l'année précédente.

## **D. Situation concernant le recrutement du Secrétaire exécutif de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie**

34. Le processus de recrutement au poste de Secrétaire exécutif de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie est en cours, dans le respect des règles, règlements, politiques et normes en vigueur à l'ONU.

**E. Mémoire d'accord entre le Comité permanent de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices et le Directeur exécutif du PNUE**

35. À la suite des consultations avec le Comité permanent de la Convention et conformément aux recommandations du Comité à sa quarantième session, le PNUE élabore un projet de mémoire d'accord entre le Comité et le Directeur exécutif du PNUE sur les services de secrétariat et l'appui à fournir à la Convention.

36. Le secrétariat du PNUE souhaite signer, dès que possible, le mémoire d'accord, compte tenu à la fois d'une recommandation récente en matière de vérification des comptes internes ( qui concerne une autre Convention administrée par le PNUE), et du passage du PNUE, tout comme le Secrétariat de l'ONU, aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

37. Le mémoire d'accord envisagé déterminerait les modalités de travail entre les secrétariats du PNUE et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices, notamment dans des domaines comme la pertinence des règles et règlements de l'ONU et du PNUE et leur applicabilité aux activités du secrétariat, les questions financières et budgétaires, l'appui administratif (y compris les dépenses d'appui au programme), le personnel du secrétariat (y compris les modalités de leur recrutement), l'étendue des pouvoirs et la responsabilité du Secrétaire exécutif, l'évaluation des programmes et le contrôle de la gestion.

**F. Autre appui fourni au secrétariat**

38. Le siège du PNUE a assuré un appui juridique dans le cadre d'affaires internes aux secrétariats de la Convention sur la conservation des espèces migratrices, de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie et de l'Accord sur la conservation des populations de chauve-souris d'Europe, et a conseillé le secrétariat de la Convention au sujet de la création d'un bureau à Abu Dhabi.

---